

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE :

LA GRANGE DOUILLETTE

Entre les soussignés,

Mme MIGAULT Martine.....

LA RUA

05350 CHATEAU VILLE VIEILLE.....

N° de mobile : 06-62-69-94-93

le bailleur

et

Mr

demeurant.....

MAIL :

N° de mobile :

le locataire

il est convenu d'une location meublée dont la désignation suit :

LA GRANGE DOUILLETTE :

LA RUA 05350 CHATEAU VILLE VIEILLE

Type du logement donné en location : Maison

Dépendances dont le locataire a la jouissance exclusive :

Jardinet privatif

Terrasse

Désignation des locaux et équipements privés

Maison en rez de chaussée d'une superficie de 144 m2, avec cuisine indépendante de 22m2, salon/salle à manger pour 8 personnes de 42 m2.

4 chambres :

Chambre 1 : 1 lit 140 X 190

Chambre 2 : 1 lit 140 X 190

Chambre 3 : 2 lits 80 X 190 1 lit bébé 60 X 120

Chambre 4 : 1 lit 160 X 200

Salle de Bains : 3 vasques ,une douche 160 X 90 avec double pommeau.

Salle d'eau privative Chambre 2 avec vasque et douche.

Etat des lieux :

L'état des lieux a fait l'objet d'un document dressé en autant d'exemplaires qu'il y a de parties soit 2.exemplaires. Il est annexé au présent contrat.

Sanitaires :

4 Vasques

2 Douches

Électroménager :

-Réfrigérateur avec Congélateur -Plaque cuisson -Hifi

-Four traditionnel -Lave-vaisselle -Lave-linge

-Aspirateur -Fer à repasser -Cafetière

-Machine à dosette -Raclette/Pierrade -Robot

-Micro onde

Linge :

Le linge de toilette est fourni.

Les lits sont faits à votre arrivée.

Vaisselle :

La vaisselle et les ustensiles sont suffisants pour 8 personnes.

Réseaux ::

-Poêle à pellets

-Internet

Inventaire.

La présente location étant consentie et acceptée en meublé, un inventaire, des meubles et décorations sera établi lors de la remise des clés au locataire et lors de la restitution de celles-ci.

L'inventaire sera annexé au présent contrat. Le preneur sera responsable de toute détérioration ou perte ou disparition pouvant survenir à ce mobilier et décorations.

Durée de la location.

La présente location est consentie et acceptée pour une durée de : SEPT NUITS.....
qui commence à courir le :En aucun cas elle ne pourra être prorogée, sauf accord préalable et écrit du bailleur.

Le contrat initial ou le contrat prorogé ne pourront porter la durée de la location à plus 30 jours maximum. Pour la prise de possession des lieux et les formalités d'usage (état des lieux, inventaire, remise des clés) se feront le jour d'arrivée.

Loyer / charges

La présente location est consentie et acceptée pour la somme de ... euros sans aucun frais de ménage , taxe de séjour, le prix indiqué est le prix net à régler dès dates bloquées, encaissé à la réservation, par chèque bancaire.

Dépôt de garantie

- A titre de garantie et en cautionnement des dégâts qui pourraient être causés au bien, au mobilier et/ou aux objets garnissant les lieux , le locataire versera, à l'entrée dans les lieux, la somme de : **mille** euros. Cette somme, non productive d'intérêts, sera restituée dès la preuve faite par le locataire que :
- aucun meuble, objet ou linge n'est absent, dégradé , ou bien, si tel est le cas, sa remise en état ou son remplacement par l'identique est convenu avec le bailleur qui l'a accepté ;
- les lieux n'ont subi aucune dégradation et sont remis en état propre (placards, poubelles et

réfrigérateurs vides de déchets, sanitaires, appareils électroménagers, vaisselle, cartons, cagettes etc ...).

Si ce cautionnement s'avérait insuffisant, le locataire s'engage d'ores et déjà à en parfaire la somme.

Après l'état des lieux , sans dégradations constatées le jour du départ .

la caution sera remise en intégralité par chèque bancaire, ou bien en partie si dégâts où vols constatés.

Échéancier de paiement :

Le jour de la signature des présentes, il est versé par le locataire la somme d'environ 50% de la période louée. 10 jours avant la prise de possession des lieux, le locataire s'oblige à verser, en complément de sa réservation, soit par virement ou chèque.

En annexe du présent contrat, les parties reconnaissent avoir remis ou reçu (cocher pour les documents reçus) :

- Un état des lieux dressé lors de la remise des clés
- Un inventaire des meubles et décorations.

Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leur suite, le bailleur fait élection de domicile en sa demeure et le locataire dans les lieux loués.

Fait à....., le, en..... originaux dont un remis au(x) locataire(s).

Le(s) locataires(s) Le(s) bailleur(s)

"Lu et approuvé, bon pour accord".

"Lu et approuvé, bon pour accord"